

5 juillet 2019

RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

# SOMMAIRE

---

## Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

- |   |  |    |
|---|--|----|
| 1 | Protocole entre la Préfecture de la Sarthe et le Département de la Sarthe pour l'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés (MNA)                                      | 3  |
| 2 | Convention entre le Département et l'Association de Gestion de Logements Accompagnés Nelson Mandela relative au dispositif dédié à la prise en charge des jeunes Mineurs Non Accompagnés dans le département de la Sarthe. | 10 |

---

## Commission Réussite éducative et Citoyenneté

- |    |   |    |
|----|---|----|
| 12 | Avenant n°2 au Contrat de Partenariat (CP) pour la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, Pierre-Gilles de Gennes au Mans et de Noyen-sur-Sarthe | 20 |
|----|---|----|

---

## Commission Infrastructures routières

- |    |  |    |
|----|--|----|
| 17 | Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique pour la création du barreau de liaison entre l'autoroute A 11 et la RD 323 | 28 |
|----|--|----|

---

## Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

- |    |   |    |
|----|---|----|
| 25 | Tourisme  | 30 |
| 26 | Sarthe Mécénat<br>Désignation d'un représentant du Département au Fonds de dotation | 66 |

---

## Commission Finances, Ressources et Administration générale

- |    |   |    |
|----|---|----|
| 29 | Critères d'avancement de grade et promotions internes pour le cadre d'emploi des Assistants Socio-Educatifs, des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants et des Conseillers Socio-Educatifs | 68 |
| 30 | Modification du guide du temps de travail concernant les horaires de travail des agents affectés à la régie de la Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux              | 71 |
| 31 | Convention de contrôle allégé des dépenses en partenariat entre le Département de la Sarthe et la paierie départementale  | 73 |

vendredi 5 juillet 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

**DÉLIBÉRATION N° 1**

**PROTOCOLE ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA SARTHE ET LE  
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE POUR L'APPUI À  
L'ÉVALUATION DE LA SITUATION DES PERSONNES SE  
PRÉSENTANT COMME MINEURS NON ACCOMPAGNÉS  
(MNA)**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 3 abstentions

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer le protocole entre la Préfecture de la Sarthe et le Département de la Sarthe pour l'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés (MNA), et tous documents et avenants relatifs à la mise en œuvre de ce protocole.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 09/07/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-  
lmc134118-DE-1-1  
Publication le 10/07/19  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 5 juillet 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

**DÉLIBÉRATION N° 2**

**CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION  
DE GESTION DE LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS NELSON  
MANDELA RELATIVE AU DISPOSITIF DÉDIÉ À LA PRISE EN  
CHARGE DES JEUNES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DANS  
LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président du Conseil départemental de la Sarthe à signer le projet de convention avec l'Association de Gestion de Logements Accompagnés Nelson Mandela relative au dispositif dédié à la prise en charge de 30 jeunes Mineurs Non Accompagnés dans le département de la Sarthe jointe en annexe du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient pas ni l'équilibre, ni la durée de la convention.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 09/07/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-  
Imc134054-DE-1-1  
Publication le 10/07/19

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 5 juillet 2019

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

**DÉLIBÉRATION N° 12**

**AVENANT N°2 AU CONTRAT DE PARTENARIAT (CP) POUR  
LA RECONSTRUCTION DES COLLÈGES D'ARNAGE, DE  
COULAINES, PIERRE-GILLES DE GENNES AU MANS ET DE  
NOYEN-SUR-SARTHE**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

**Résultat du vote :** 21 pour 0 contre 2 abstentions

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le contrat de partenariat portant sur le financement, la conception, la démolition, la reconstruction, le gros entretien renouvellement (GER), l'entretien, la maintenance et certaines prestations de service de quatre collèges, en ce compris les équipements qui y sont attachés et les installations et aménagements qu'ils imposent, situés à Arnage, Coulaines, Le Mans et Noyen-sur-Sarthe, signé avec la société MAINE COLLEGES 72, et en particulier les articles 25, 26.3 et 32.1,  
Vu le projet d'avenant n°2 et ses annexes au contrat de partenariat,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 et ses annexes au contrat de partenariat pour la reconstruction des quatre collèges précités,

**AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité, à signer avec la société MAINE Collèges 72, l'avenant n°2 au contrat de partenariat et toutes pièces y afférentes, dont le projet est annexé à la présente délibération.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 09/07/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-  
Imc134120-DE-1-1  
Publication le 10/07/19  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 5 juillet 2019

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 17**

**DEMANDE DE PROROGATION DE LA DÉCLARATION  
D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LA CRÉATION DU BARREAU DE  
LIAISON ENTRE L'AUTOROUTE A 11 ET LA RD 323**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

**Résultat du vote :** 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à solliciter de Monsieur le Préfet de la Sarthe la prorogation pour une période de cinq ans, par un nouvel arrêté, de la Déclaration d'Utilité Publique pour les travaux d'aménagement du barreau de liaison entre l'échangeur de l'autoroute A 11 et la RD 323 sur les communes de Connerré, Beillé et La Chapelle-Saint-Rémy.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 09/07/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-  
lmc133990-DE-1-1  
Publication le 10/07/19  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 5 juillet 2019

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

**DÉLIBÉRATION N° 25**

## TOURISME

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

## **AIDES AU PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

### **Convention ONF**

**DECIDE** d'accorder à l'**ONF** une subvention de **55 000 €** au titre de l'année 2019.

**APPROUVE** le projet de convention entre l'ONF et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée de la convention.

## **PROMOUVOIR LES ATOUTS DE LA DESTINATION SARTHE ET DÉVELOPPER L'E-TOURISME**

### **1 - Mises à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR):**

**DECIDE** d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées les chemins et voies sur les communes de Poillé-sur-Vègre et de Saint-Pierre-des-Bois.

### **2 - Inscription d'un itinéraire de randonnée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Sports de Nature (PDESI) :**

**DECIDE** d'inscrire au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Sports de Nature les circuits de randonnées des diverses pratiques proposés en annexe 2.

### **3 - Voie Verte**

**DECIDE** d'accorder à la Communauté de communes du Pays fléchois une subvention de **240 000 €**.

**APPROUVE** le projet de convention entre la Communauté de communes du Pays fléchois et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention à intervenir.

#### **4 – Développement des filières de plein air, de pleine nature et du tourisme pour tous**

a) La Chartre-sur-le-Loir : valorisation halieutique du plan d'eau de La Rougeraie

**DECIDE** d'accorder à la commune de La Chartre-sur-le-Loir une subvention de **1 773,98 €** soit 20 % d'une dépense totale de 8 869,90 € H.T.

**APPROUVE** le projet de convention entre la commune de La Chartre-sur-le-Loir et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention à intervenir.

#### **5 – Aide aux hébergements, sites et équipements touristiques publics**

a) Dollon : aménagement d'une aire de camping-cars

**DECIDE** d'accorder à la commune de Dollon une subvention de **3 000 €** soit 20 % d'une dépense plafonnée à 15 000 € H.T.

**APPROUVE** le projet de convention entre la commune de Dollon et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention à intervenir.

b) La Flèche : aménagement de l'aire de camping-cars de La Monnerie

**DECIDE** d'accorder à la commune de La Flèche une subvention de **10 000 €** soit 20 % d'une dépense plafonnée à 50 000 € H.T.

**APPROUVE** le projet de convention entre la commune de La Flèche et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention à intervenir.

c) Saint-Paul-le-Gaultier : aménagement d'une aire de camping-cars

**DECIDE** d'accorder à la commune de Saint-Paul-le-Gaultier une subvention de **8 868 €** soit 20 % d'une dépense totale de 35 472 € H.T.

**APPROUVE** le projet de convention entre la commune de Saint-Paul-le-Gaultier et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention à intervenir.

d) Marigné-Lailly : réhabilitation du camping de La Chesnaie

**DECIDE** d'accorder à la commune de Marigné-Lailly une subvention de **20 000 €** soit 20 % d'une dépense plafonnée à 100 000 € H.T.

**APPROUVE** le projet de convention entre la commune de Marigné-Lailly et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention à intervenir.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 09/07/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-  
Imc133994-DE-1-1  
Publication le 10/07/19  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

<b>AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DES FORÊTS DOMANIALES</b>	
Chapitre 204 – Article 204112 94 0204616	
Budget voté (BP + BS + DM)	<b>55 000 €</b>
Montant des engagements pris précédemment	<b>0 €</b>
Montant nouveaux engagements	<b>55 000 €</b>
Disponibles	<b>0 €</b>

<b>VOIE VERTE</b>	
Chapitre 204 – Article 204142 94 0204623	
Budget voté (BP + BS + DM)	<b>240 000 €</b>
Montant des engagements pris précédemment	<b>0 €</b>
Montant nouveaux engagements	<b>240 000 €</b>
Disponibles	<b>0 €</b>

<b>DÉVELOPPEMENT DES FILLIÈRES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE ET DU TOURISME POUR TOUS</b>	
Chapitre 204 – Article 204142 738 0204607	
Budget voté (BP + BS + DM)	<b>25 000 €</b>
Montant des engagements pris précédemment	<b>0 €</b>

Montant nouveaux engagements	<b>1 773,98 €</b>
Disponible	<b>23 226,02 €</b>

<b>HÉBERGEMENTS, SITES ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES PUBLICS</b>	
Chapitre 204 – Article 204142 94 0204603	
Budget voté (BP + BS + DM)	<b>141 000 €</b>
Montant des engagements pris précédemment	<b>98 713 €</b>
Montant nouveaux engagements	<b>41 868 €</b>
Disponible	<b>419 €</b>

vendredi 5 juillet 2019

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

**DÉLIBÉRATION N° 26**

**SARTHE MÉCÉNAT  
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT AU  
FONDS DE DOTATION**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** comme représentant du Département au fonds de dotation, Mme Lydia HAMONOU-BOI-ROUX.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 09/07/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-  
Imc134181-DE-1-1

Publication le 10/07/19

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 5 juillet 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

**DÉLIBÉRATION N° 29**

**CRITÈRES D'AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTIONS  
INTERNES POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS  
SOCIO-EDUCATIFS, DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE  
JEUNES ENFANTS ET DES CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 20 pour 3 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'appliquer, à compter du 10 octobre 2019, les règles d'avancement suivantes pour les cadres d'emploi des Assistants socio-éducatifs, des Educateurs de jeunes enfants et des Conseillers socio-éducatifs:

**- Cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs:**

ASE 2 à ASE 1 : avancement de grade de 1er niveau,

ASE 1 à ASE de classe exceptionnelle : avancement de grade de 2ème niveau, avec condition d'encadrement d'équipes ou de projets

**- Cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants :**

EJE 2 à EJE 1 : avancement de grade de 1er niveau

EJE 1 à EJE de classe exceptionnelle : avancement de grade de 2ème niveau, avec condition d'encadrement d'équipes ou de projets

**-Cadre d'emplois des Conseillers socio-éducatifs :**

CSE à CSE de classe supérieure : avancement de grade de 2<sup>ème</sup> niveau avec condition d'encadrements d'équipes

CSE de classe supérieure à CSE hors classe : avancement de grade de 1<sup>er</sup> niveau

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 09/07/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-  
Imc133998-DE-1-1

Publication le 10/07/19

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 5 juillet 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

**DÉLIBÉRATION N° 30**

**MODIFICATION DU GUIDE DU TEMPS DE TRAVAIL  
CONCERNANT LES HORAIRES DE TRAVAIL DES AGENTS  
AFFECTÉS À LA RÉGIE DE LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER,  
DES COLLÈGES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Vu la délibération de l'assemblée plénière du 24 juin 2013 relative au guide du temps de travail,  
Vu l'avis du comité technique du 13 juin 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à compter du 26 août 2019, d'appliquer aux agents travaillant au sein de la régie de la Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux sous l'autorité de leurs chefs d'équipe respectifs, un nouveau cadre spécifique du temps de travail, défini comme suit dans le guide du temps de travail :

	matin	Après-midi
Du lundi au jeudi	7h30 – 12h00	12h45 – 16h15
Vendredi	7h30 – 12h00	12h45 – 15h15

**AJUSTE** en conséquence, l'annexe 6 de ce même guide, en ce qu'elle s'appliquait aux agents affectés à la régie de la Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux et supprime les mentions désormais sans objet, conformément à la nouvelle rédaction jointe en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 09/07/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-  
lmc134004-DE-1-1  
Publication le 10/07/19  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 5 juillet 2019

**Commission Finances, Ressources et Administration générale**

**DÉLIBÉRATION N° 31**

**CONVENTION DE CONTRÔLE ALLÉGÉ DES DÉPENSES EN  
PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE ET  
LA PAIERIE DÉPARTEMENTALE**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations:** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président à signer la convention de contrôle allégé partenarial entre le Département de la Sarthe et la Paierie départementale.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 09/07/19  
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-  
Imc133699-DE-1-1  
Publication le 10/07/19  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le chef du Service des Assemblées  
et de la Coordination



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**